

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN102

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« réserve »,

insérer le mot :

« opérationnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que l'accent sera mis sur la réserve opérationnelle, car c'est bien elle qui sera nécessaire dans le cas de situations d'intensité d'engagements divers et simultanés.

Telle est la précision apportée par cet amendement.